



**PRESENTS :**

Barbara PANOUILLOT, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Liliane RELION, Lucette NAEGELLEN, Michèle BOUCARD, André CHARDONNENS, Jean-Baptiste CHAPUIS, Jeannot BAUDOT, Nicolas JOLY, Oliver DEMANDRE, Régis CHOPIN. Aurore GELEY à partir de la question 7.

**ABSENTS EXCUSES :**

Valentin MATARESE (donne procuration à Olivier DEMANDRE), Thierry ESCODA, Nathalie DEPREZ-TARDY (sans voix délibérative), Alexandre DUMONT (sans voix délibérative)

**Secrétaire de Séance :** Michèle BOUCARD.

**1) Révision des loyers du Pôle Médical, 2 rue de l'Eglise**

Un des locaux disponibles a été loué à partir du 2 janvier, à Mme Julie BOUCLANS-LALOCEY, accompagnante en périnatalité et en parentalité ou doula. La doula propose un accompagnement physique et émotionnel et un soutien à la future mère et son entourage pendant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale, en complément du suivi médical choisi par les parents (hôpital, clinique, sage-femme libérale...). Elle n'a pas de fonction médicale, elle n'est pas thérapeute. Elle soutient le travail des sage-femmes.

Commençant son activité, elle a demandé à bénéficier d'une réduction de loyer de 50 % pour les 6 premiers mois. Cette demande concerne le loyer hors taxes et hors charges (montant 290,00 €). Elle souhaite également avoir la possibilité, la première année, de résilier avec un préavis de 2 mois au lieu des 6 habituels.

Il est proposé une remise gracieuse de 145,00 € HT pour le mois de janvier et une réduction de 145,00 € par mois pour les 5 mois suivants et d'accorder la réduction de la durée de préavis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ses propositions.

**2) Devis de l'Office National des Forêts (ONF) pour le programme d'action de 2024 :**

Ce devis, présenté par Jeannot BAUDOT, en charge de la gestion forestière, est d'un montant estimatif de 24 890,00 €. Différentes opérations (nettoisement annuel, dégagements de plans de feuillus, maintenance de cloisonnements) pourraient être effectuées sur les parcelles 28 (actuellement difficilement accessible) et 29 'en bordure de la grande sommière).

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et décide de demander une subvention au Conseil Départemental.

**3) Convention de mise à disposition de la Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC) au Syndicat Intercommunal (SIDEK) au bénéfice des collectivités membres et adhésion au service :**

Monsieur le Maire explique que le SIDEK peut apporter une assistance « clé en main » aux communes membres dans le cadre de la DITIC.

Il propose que la commune d'Orchamps adhère aux nouvelles propositions, pour bénéficier d'une partie des services suivants :

- Assistance Outils Métiers
- Gouvernances et Exploitation des Données
- Sécurité Infrastructures Communicantes
- Animation territoriale dans les services mis à disposition
- Formation sur les logiciels, SIG, matériels ...
- Mise à disposition de personnel pour des missions particulières

Conclue pour une durée d'un an, elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de six ans maximum.

Le remboursement des frais de fonctionnement du ou des services mis à disposition sont fixés soit de manière forfaitaire soit sur la base d'un coût unitaire, défini chaque année par le SIDEK.



**4) Convention de mise à disposition de services avec la Communauté de Communes Jura-Nord (CCJN) :**

Les communes peuvent faire appel aux services techniques et au matériel de la CCJN pour certains travaux. Les tarifs de ces interventions sont précisés dans la convention. Ils ont été validés lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer cette convention de mise à disposition de services avec la C.C.J.N, au titre de l'année 2024 et des suivantes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**5) Marché éclairage public avec le Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication (SIDEK) du Jura : 4<sup>ème</sup> tranche RVS E-LUM (plateforme de maintenance de l'éclairage public)**

Ce programme a pour objet d'entretenir et de moderniser l'éclairage public, notamment par l'installation de leds. C'est un programme pluriannuel et pour 2024, les travaux concerneront une partie de la rue de la Libération, de la rue de la Résistance et le lotissement aux Plantes rue du Caulin.

Le montant estimatif de ces travaux est de 31 852,81 € T.T.C pour lesquels la commune peut bénéficier d'une participation du SIDEK de 50 %, qui s'applique sur le montant inférieur ou égal à 30 000,00 €, soit 15 000,00 € pour 2024. La part restant à charge de la commune serait de 16 852,81 €

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 21 décembre 2023.

**6) Reversement de l'excédent du budget assainissement à la CCJN :**

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CCJN au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un excédent d'un montant de 80 268,47 € a été constaté sur le budget annexe assainissement (72 859,60 € en investissement et 7 408,87 € en fonctionnement).

Il avait alors été décidé d'intégrer ces sommes dans le budget principal de la commune.

La CCJN demande qu'elles lui soient reversées, ainsi que l'on fait tout ou en partie d'autres communes membres. Certaines communes n'ayant pas de budget propre à l'assainissement n'ont rien transférer.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le reversement de l'excédent à la CCJN.

**7) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux salariés de la commune**

Cette prime fait partie des mesures de revalorisation salariales. D'un montant de 800,00 € maximum, elle est versée au prorata du temps de travail, en fonction des revenus de la période du 01/07/2022 au 30/06/2023. Elle est applicable à la fonction publique territoriale suite au décret du n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Le barème, ainsi qu'un tableau récapitulatif pour le personnel municipal, sont présentée au Conseil Municipal.

Ce dernier valide à l'unanimité le versement de cette prime aux montants proposés.

**Questions diverses**

✓ Plusieurs conseillers municipaux ont participé à la visite d'une résidence autonomie à Busy, dans le Doubs. L'association porteuse de ce projet envisage de créer la même structure sur notre commune.

✓ Monsieur le Maire parle du projet Néolia sur la parcelle Baudière. Un compromis de vente a été signé pour un projet de 12 lots et une prévente de 4 lots.

✓ Monsieur le Maire souhaite reconstituer un groupe de travail différent des commissions. Mme Géraldine. FIGARD explique qu'une réunion aura lieu tous les 15 jours le mercredi soir les semaines paires à 18 h 30. Il s'agira de répartir les tâches confiées aux adjoints et aux conseillers délégués.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 6 mars 2024 à 19 h 00

La séance est levée à 20 h 25.